

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 06 avril 2023

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12

Date de la convocation
31.03.2023

Date d'affichage
31.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël,
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. BOUVET
Jérémy, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

Mme DUNOYER Marie, qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie,
M. CONVERSY Éric, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémy,
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,
M. POLONIA Alexi, excusé,

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2023.043

Objet de la délibération

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE ALLOUÉE
À LA PRÉSERVATION ET À LA VALORISATION DES ESPACES
NATURELS SENSIBLES ATTRIBUÉE PAR LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE POUR L'AMÉNAGEMENT
D'UN VERGER COMMUNAL**

En préambule du Conseil municipal, M. le Maire a proposé l'ajout de ce point à l'ordre du jour. Les élus n'ayant exprimée aucune opposition, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

Considérant que la commune de Morillon souhaite créer, sur son territoire, un verger partagé, arboré et comprenant plusieurs types et essences d'arbres ; lieux d'échange et de promenade pour les riverains, cet endroit constituerait également un outil pédagogique destiné aux élèves des écoles de Morillon et des alentours ;

Considérant que, dans le cadre de l'étude de ce projet, un tènement foncier, propriété de la commune, a été identifié (parcelles cadastrées section C n°1217, 1218 et 1219) ;

Considérant que ce projet constitue tout autant un atout certain pour améliorer le cadre de vie des morillonnais qu'un moyen de conserver une diversité d'essences d'arbres et de préserver l'écosystème local tout en offrant un lieu privilégié pour comprendre la nature et son fonctionnement mais aussi appréhender l'intérêt d'une alimentation locale en circuit court ;

Considérant qu'un programme détaillé des travaux et un chiffrage du projet paysagère spécialisée, lequel comprend :

- Les études préalables et la conception du projet de verger ;
- La mise en terre viable et fertile de la parcelle ;
- La fourniture et la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers, de haies et autres essences envisagées ;
- L'installation d'une clôture autour du verger ;

Considérant que, lors de la séance du 1^{er} décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé le programme de travaux pour la création d'un verger communal et décidé de déposer une demande de soutien financier auprès des services de l'État au titre de la DETR 2023. La commune est aujourd'hui dans l'attente d'un retour des services instructeurs ;

Considérant que ce projet, de par son aspect environnemental et son intérêt écologique, s'inscrit également dans les projets soutenus par le Conseil départemental au travers de l'enveloppe allouée à la valorisation des espaces naturels sensibles gérée par le Conseil départemental de la Haute-Savoie ;

Considérant qu'afin de sécuriser le financement du projet, il est proposé au Conseil municipal de solliciter également une subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie au titre de l'enveloppe fléchée pour la valorisation des espaces naturels sensibles ;

Considérant que le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
		Subvention	
Aménagement d'un verger communal	26 135,90 €	Subvention sollicitée de l'État au titre de la DETR 2023 (50%) – en attente d'attribution	13 067,95 €
		Subvention sollicitée du CD 74 – Espaces naturels sensibles (30 %)	7 840 €
		Autofinancement	
		Autofinancement Emprunt /	5 227,95 €
Total investissement	26 135,90 €	Total investissement	26 135,90 €

Aussi,

Vu les devis sollicités auprès des entreprises spécialisées ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les travaux projetés et le plan de financement proposé pour l'aménagement d'un verger communal ;
- **SOLLICITE** auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie une subvention de 30 %, dans le cadre de l'enveloppe allouée à la préservation et à la valorisation des espaces naturels sensibles, pour le financement des travaux ci-avant exposés ;
- **S'ENGAGE** à supporter la part d'autofinancement restant ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.